

SYNAGOGUE
ACHKENAZE
DE VINCENNES

La feuille chabbatique

N°2-3^{ème} année

Chabbat **Tétsavé**

Samedi 20 Février 2016

Chabbat 11 Adar 1 5776

www.synagogue-vincennes-ashkenaze.com

Horaires de Chabat

Allumage des bougies : 17 H 58
offices : Vendredi soir : 17 H 58
Chahrit : 9 H 30
Minha : 17 H 35
Séouda chlichit, Cours : 17 H 55
Fin de chabbat, Arvit : 19 H 07
Vendredi prochain : 18 H 10

Etude

**-Chabbat avant Minha
à 16 H 30 :**
Sujet : Hilkhoh chabbat
-Mercredi soir à 19 H 45 :
GUEMARA BERAKHOT
-Jeudi soir à 20 h 15 :
SIDRA de la semaine (étude de
Baal Hatourim)

Offices en semaine

- Dimanche matin
Etude Guémara CHABBAT 7H30
chaharit 8 H 00 suivi du petit
déjeuner

La paracha TETSAVE traite principalement des vêtements du Cohen, aussi bien ceux du *Cohen gadol* (Grand-prêtre) mais aussi du *Cohen hédiot* (prêtre ordinaire).

Il est écrit en effet : « Tu feras confectionner pour Aaron ton frère des vêtements sacrés, insignes d'honneur et de majesté ».

Ainsi que : « Pour les fils d'Aaron également tu feras des tuniques et pour eux aussi des écharpes ; puis tu leur feras des turbans, signes d'honneur et de dignité ».

Rachi apporte la précision suivante : « Ces quatre vêtements-là, et pas davantage : une tunique, une ceinture, des turbans – le mot *migba'oth* (« turbans ») étant synonyme de *mitsnèfèth* (« tiare ») – ainsi que les caleçons dont il sera question au verset 42. » Au verset 42, Rachi rajoute : « Ce qui fait huit vêtements pour le *Cohen gadol*, et quatre pour le Cohen ordinaire ».

Comme le dit la Torah, les vêtements avaient pour fonction d'accroître et de magnifier le prestige du Cohen. Rabbi Yohanan nommait ses vêtements « Mes porte-respect » car comme le rapporte Rachi sur place, les vêtements honorent ceux qui les portent. (Traité Chabbat 113a).

Lorsque le Cohen se regarde au moment du service, il prend conscience de sa mission sacrée.

Nos maîtres ont vu également dans les vêtements sacerdotaux la possibilité donnée à l'homme d'améliorer sa conduite, comme nous allons le voir.

Au-delà des arguments rationnels (gloire, magnificence que procurent les vêtements sacerdotaux), les vêtements du Cohen possèdent, dans une certaine mesure, une vertu expiatoire au même titre que les sacrifices eux-mêmes.

On rapporte en effet dans le traité talmudique Erkhin (16a) la question suivante : « Pourquoi le paragraphe concernant les vêtements sacerdotaux est-il juxtaposé au paragraphe des sacrifices ? (Exode chapitres 28 et 29)

C'est pour t'enseigner que de même que les sacrifices apportent l'expiation, de même les vêtements du Cohen apportent l'expiation.

Ainsi par exemple, les cloches de la robe du *Cohen Gadol* (*paamoné haméïl*) permettent d'expier la faute de la mauvaise langue. Le talmud explique (Erkhin 16a) : que ce qui fait du bruit (clochettes) procure le pardon pour le [faux] bruit. Le Baal Hatourim fait remarquer qu'il y avait 72 clochettes au bas de la robe (*méïl*) du *Cohen gadol*. Par ailleurs, il rapporte également qu'il existe 72 sortes de lèpre. La lèpre est consécutive à la faute de la mauvaise langue (*Métsora'* et *Motsi ra'*). C'est bien que ce vêtement permet l'expiation de la faute de mauvaise langue.

La tiare (*mitsnèfét*) procure le pardon pour l'orgueil, comme l'explique Rabbi Hanina : Que ce qui est au sommet du corps procure le pardon pour la hauteur (caractère hautain, prétention, orgueil).

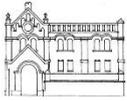
Synagogue Ashkenaze de Vincennes Saint-Mandé

30, rue Céline Robert 94300 Vincennes

Feuille rédigée par le Rabbin Yossef ASSAYAG

www.synagogue-vincennes-ashkenaze.com

Président : president@vincennes-ashkenaze.fr Rabbin : rabbinaassayag@hotmail.fr



SYNAGOGUE
ACHKENAZE
DE VINCENNES

La feuille chabbatique

N°2-3^{ème} année

Chabbat *Tétsavé*

Samedi 20 Février 2016

Chabbat 11 Adar 1 5776

www.synagogue-vincennes-ashkenaze.com

En réalité, grâce aux vêtements qu'il portait, le *Cohen gadol* avait un comportement exemplaire qui rejaillissait sur les membres du peuple d'Israël. C'est cela qui explique le caractère rédempteur et expiateur des vêtements du Cohen.

Il existe un défaut très grave qui pouvait être expié grâce à un autre « des vêtements » du *Cohen Gadol* : l'effronterie et le manque de retenue (*azout panim* ou *azout métsah*).

En effet, il est écrit : « Tu feras une plaque d'or pur, sur laquelle tu graveras, comme sur un sceau : "Consacré à l'Éternel". Tu la fixeras par un ruban d'azur, de manière à la placer sur la tiare ; c'est en avant de la tiare qu'elle doit se trouver ».

Cet accessoire, plutôt qu'un vêtement, comme rapporté par le Baal Hatourim, le *Tsits*, placé en avant de la tiare, sur le **front**, permet l'expiation des fautes commises suite au défaut de **l'effronterie**.

Le baal Hatourim fait correspondre notre verset avec un autre verset qui comporte le mot « *métsah* » (front). (Ezechiel 3,7) « Mais la maison d'Israël ne consentira pas à t'écouter, car ils ne veulent pas m'écouter ; car la maison d'Israël tout entière a le **front rétif** et le cœur endurci ». La relation entre les deux versets induit que les vêtements du Cohen ont donc la vertu d'expier le front rétif et la nuque raide du peuple d'Israël. (Baal Hatourim 28,38)

La pudeur ou la retenue permet à l'Homme de craindre la faute, de craindre la transgression des commandements d'Hachem. C'est la raison pour laquelle nos Sages affirment que la pudeur est un trait de caractère très important que l'homme doit s'efforcer de cultiver. En effet, l'homme pudique n'est pas prompt à la faute. Combien de fois l'homme n'en vient pas à transgresser les recommandations et les commandements de la Torah, non par ferveur religieuse ou par piété, mais simplement grâce à cette qualité de pudeur, du qu'en dira-t-on, d'une volonté de ne pas choquer. Le Talmud (Sanhédrin 104a), dans le même ordre d'idée, pose la question : pourquoi la

Michna n'a-t-elle pas compté le roi Ahaz parmi les rois qui n'ont pas part au monde à venir (alors qu'il fut un impie) ? C'est parce qu'il avait honte (de ses fautes) devant le prophète Isaïe. Il est dit en effet : « L'Éternel ordonna à Isaïe, rends-toi au-devant d'Ahaz [...] au champ du foulon (*kovess*) » Comment entendre *kovess* ? Selon certains, Ahaz cachait (*kovech*) son visage quand il passait devant Isaïe. D'autres disent qu'il se couvrait la tête avec un seau de foulon renversé !

Ce trait de caractère peut néanmoins être utilisé à bon escient. Dans ce cas, il s'agit d'audace ou de ténacité, qui permettent parfois de rester attaché à ses convictions, sans renoncer. On rapporte l'**histoire** de Rabbi Abba bar Zmina qui était tailleur et fabricant de chaussures. Alors qu'il travaillait dans la maison de son employeur romain, celui-ci voulut le forcer à manger une viande interdite. Grâce à sa ténacité (une forme d'effronterie), il repoussa le romain. Finalement, il lui dit : « je voulais t'éprouver et voir si tu étais réellement attaché à ta foi. »

On peut s'interroger sur la différence de vêtements que devait porter le Cohen *Gadol* et le cohen *hédïot*. Le cohen *gadol* devait porter la tiare, accompagnée du *Tsits* (plaque d'or pur sur laquelle était gravée l'expression « consacré à l'Éternel ») qui était en avant de celle-ci. Les téfillin étaient intercalés entre le *Tsits* et la tiare. Le cohen *hédïot* n'était coiffé « que » de turbans (*migbaot*). C'est que l'orgueil peut atteindre plus facilement l'homme important, le dirigeant, le maître. Ainsi, au moment où le Cohen *gadol* venait pour expier l'orgueil de dirigeants, la présence de la tiare, du *tsits* ainsi que des téfillin permettaient alors de modérer et de circonscrire sa prétention et son orgueil. En effet, l'association de tous ces éléments avaient un pouvoir plus important. De même, seul le Cohen *Gadol* portait des clochettes qui permettaient d'expier la faute de la mauvaise langue. Là aussi, il y a une grande différence entre la calomnie produite par un dirigeant, un homme d'influence, que par celle d'un homme simple.

Synagogue Ashkénaze de Vincennes Saint-Mandé

30, rue Céline Robert 94300 Vincennes

Feuille rédigée par le Rabbin Yossef ASSAYAG

www.synagogue-vincennes-ashkenaze.com

Président : president@vincennes-ashkenaze.fr Rabbin : rabbinaassayag@hotmail.fr